



Recours concours dsp

Par **Do974**, le **27/06/2024** à **13:11**

Bonjour,

Ma sœur vient d'avoir les résultats de son concours et n'a pas été admise suite à une note éliminatoire mise par un membre du jury qui s'est clairement acharné sur elle dès le début de l'entretien.

Son relevé de note indique que des notes supérieurs à la moyenne . Seulement cette personne lui a mis un 5 ce qui l'a éliminé directement.

Est il possible de faire un recours ? Merci par avance pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **27/06/2024** à **13:41**

Bienvenue ici,

Si, après consultation des documents, (copie d'examen... fiches d'évaluation...) elle constate une erreur matérielle ou un problème dans le déroulement de l'épreuve (comme un comportement inapproprié de l'examineur), elle peut faire un recours gracieux

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22331>

Par **Karpov11**, le **27/06/2024** à **14:13**

Bonjour,

Je me disais que si le recours gracieux (voie à suivre comme il vous a été répondu) était rejeté il fallait saisir le tribunal administratif.

Non !: vous devez saisir le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Cordialement